

vue des changements nécessaires dans la loi de la représentation; et qu'une élection générale ait alors lieu aussitôt que possible; et, de plus, que le recensement et les rapports requis pour la redistribution soient faits aussi promptement que cela sera praticable".

Et le débat se prolongeant, il est ajourné sur motion de M. Clark (Red Deer).

La Chambre s'ajourne alors à 10.30 p.m.

EDGAR N. RHODES,

Orateur.